



# COMMUNE DE WEMMEL

## Conseil communal Jeudi 21 mai 2015

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents :** **Raf De Visscher**, président du conseil communal,  
**Walter Vansteenkiste**, bourgmestre,  
**Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**,  
**Vincent Jonckheere**, échevins  
**Christian Andries (jusqu'au point 5 inclus)**, **Jan Verhasselt**, **Didier Noltincx**,  
**Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Robert De Lille**,  
**Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Michèle Laemont**, **Bert Vannieuwenhuyse**, conseillers  
**Katrien De Taeye**, secrétaire communale

**Excusés :** **Christine Lemmens**, échevine, **Jeannine Sarels** et **Cynthia Kiss**, conseillers

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Deux points supplémentaires sont portés à l'ordre du jour en urgence :

- Prise en connaissance du montant du décompte 2013 des services incendie : sera traité comme point 15.

- Approbation du contrat de transaction (art.43 §2, 19° du Décret communal) : sera traité comme point 16.

Est approuvé A L'UNANIMITE.

Le président propose de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour comme suit : le point à l'ordre du jour 6 devient le point 4. Après le point à l'ordre du jour 5, le 8 sera traité, suivi des points à l'ordre du jour 4 et 7.

## SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 23/04/2015 : approbation : est approuvé A L'UNANIMITE.
2. Fabrique d'église Saint-Servais - compte 2014: approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 14 voix pour, 4 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe) et 4 abstentions (Bernard Carpriau, Robert De Lille, Thierry Mombeek, Michèle Laemont)
3. Fabrique d'église Saint-Englebert - compte 2014: approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 18 voix pour, 1 contre (Roberto Galluccio) et 3 abstentions (Didier Noltinx, Thierry Mombeek, Michèle Laemont)
4. Adaptation du contrat avec Haviland concernant l'exploitation et la gestion du parc de recyclage communal : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 17 voix pour et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe)
5. Contrat avec Haviland concernant la collecte à domicile par pesée des encombrants : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 17 voix pour et 4 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
6. Règlement de police concernant la collecte des déchets ménagers : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : Christian Andries quitte la séance. Ce point est approuvé par 16 voix pour et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe)
7. Règlement-rétribution concernant la collecte des déchets ménagers : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : Didier Noltinx propose d'introduire un amendement, à savoir de supprimer l'article 4 §5 (c'est-à-dire que la collecte d'émondes reste gratuite). Cet amendement est rejeté par 16 voix contre et 5 pour (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe). Ce point est approuvé par 16 voix pour et 5 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe)
8. Collecte de textile sur le territoire de la commune de Wemmel : approbation du cahier des charges et estimation ; l'échevin Jonckheere commente ce point : Thierry Mombeek quitte la séance. Ce point est approuvé A L'UNANIMITE.
9. Prélèvement de l'accord-cadre « Achat de divers produits informatiques au nom du gouvernement flamand et des administrations locales /provinciales » : approbation : Thierry Mombeek fait à nouveau son entrée en séance. L'échevin Van der Straeten commente ce point : est approuvé A L'UNANIMITE.
10. Ecole fondamentale communale néerlandophone – Encadrement de l'étude pour les enfants de l'école primaire et des activités sportives de la fondation Vlaamse schoolsport (SVS) du mercredi après-midi - année scolaire 2015-2016 : approbation : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé A L'UNANIMITE.
11. Ecole fondamentale communale néerlandophone - demande de 12 heures à charge du budget de fonctionnement de la commune - application du soutien de gestion : approbation : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé A L'UNANIMITE.
12. Ecole fondamentale communale francophone - demande de 12 heures à charge du budget de fonctionnement de la commune - application du soutien de gestion : approbation : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé A L'UNANIMITE.

13. I.W.V.B. : détermination du mandat du mandataire : Koen Weemaes est désigné comme représentant avec 21 voix pour
14. Sibelgas : approbation des changements des statuts et détermination du mandat : le bourgmestre commente ce point : est approuvé A L'UNANIMITE.
15. Prise en connaissance du montant du décompte 2013 des services incendie : l'échevin Jonckheere commente ce point : il en est pris connaissance. Le président propose de faire part de notre mécontentement au gouverneur. Ce point est approuvé par 17 voix pour et 4 abstentions (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe)

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **Thierry Mombeek**

- Demande s'il est possible de demander à Haviland de ne plus procéder à la collecte des déchets ménagers avant 8h30 dans l'Avenue de Limburg Stirum et la Chaussée de Bruxelles, au vu des embouteillages qu'elle provoque entre 7h30 et 8h30. Le bourgmestre répond que Haviland doit tenir compte des heures d'ouverture de l'entreprise de triage. Le problème sera cependant soumis à la prochaine réunion.
- Constate que lorsque des travaux sont exécutés par Proximus, des déchets sont toujours laissés sur la voie publique. Il demande que le service technique examine la problématique.

### **Steve Goeman**

- Demande un point sur la situation du terrain en gazon synthétique. L'échevin Van Langenhove répond que dans l'intervalle, les normes en termes de longueur ont changé. A cet effet, le terrain B ne peut plus être utilisé vu qu'il fait moins de 100 mètres de long. Le gazon synthétique sera par conséquent posé sur le terrain A. Le terrain B sera ensemencé par un agriculteur et sera employé par les équipes des jeunes.

### **Veerle Haemers**

- S'interroge sur les capacités des écoles wemmeloises. L'échevin Carpriau répond que le problème affecte de manière générale les communes de la périphérie bruxelloise. L'enseignement dans le Vlaamse Rand constitue un cas particulier en raison des nombreux élèves qui parlent une autre langue à la maison, situation à laquelle il faut ajouter la rapide évolution démographique. L'échevin Carpriau explique qu'il participe aux réunions de la « Task force onderwijs Vlaamse Rand. » Il s'agit d'un groupe composé d'enseignants, directeurs, accompagnateurs et représentants d'administrations locales qui sont jour après jour confrontés à la problématique de l'enseignement. Cette task force a pour but de veiller à la connaissance du néerlandais par tous les élèves du Rand et à continuer d'offrir un enseignement de qualité. La réunion suivante concernant l'infrastructure scolaire et la capacité aura lieu le 3 juin 2015.

### **Didier Noltinx**

- Constate que nombre d'enfants de 6<sup>e</sup> année ne trouvent pas de place dans l'établissement d'études secondaires de leur choix. L'échevin Carpriau répond que la problématique est parfaitement connue. Il y a trop peu d'écoles à Bruxelles et les enfants des communes à facilités n'ont pas la priorité. La commune n'a cependant pas voix au chapitre. C'est un problème de la Communauté française.
- Constate que le stationnement se fait de manière anarchique sur le Markt. Il demande que des mesures soient prises afin que les voitures ne puissent plus se stationner au milieu de la place du Markt. Le bourgmestre répond qu'une première solution est déjà en vigueur, à savoir l'application d'une zone bleue impliquant donc des contrôles réguliers sur les voitures qui y sont stationnées de longue durée. Il est également possible d'interdire tout stationnement sur la place du Markt. Ce point sera examiné lors du réaménagement du centre. Un parking supplémentaire sera aménagé dans la Rue du Presbytère. La problématique du stationnement sera alors examinée dans son ensemble et soumise à la commission mobilité.

### **Koen Weemaes**

- Demande combien d'enfants francophones se retrouvent dans l'enseignement néerlandophone à la suite du manque de places dans l'enseignement francophone. L'échevin Carpriau répond que tout sera résolu au premier septembre.

### **SEANCE A HUIS CLOS**

16. Approbation du contrat de transaction (art.43 §2, 19<sup>o</sup> du Décret communal) : ce point est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions (Bernard Carpriau, Jan Verhasselt)

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 19 juin 2015.

Wemmel, le 26 mai 2015

Par ordonnance :  
La secrétaire communale  
(s) K. DE TAEYE

Le président  
(s) R. DE VISSCHER